

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 943

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 59 QUATERDECIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un article introduit par le Sénat qui abroge l'exigence d'un mandat d'un officier ministériel pour obtenir des extraits de registre de l'enregistrement en cas de recherches généalogiques nécessaires au règlement d'une succession.

L'exigence d'un mandat d'un officier ministériel garantit l'absence d'atteinte disproportionnée au respect de la vie privée.